

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le trente mars, à dix heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant le 24 mars 2014, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Mr SALAK Jean-Louis, Mme MATHIEU Elisabeth, Mr MEUNIER Bruno, Mme VAN DE WALLE Annie, Mr JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, Mr GATTEFIN Christian, Mme MARGUERITAT Maryse, Mr BLIAUT Alain, Mme PATIN Martine, Mr FOUGERAY Julien, Mme HUBERT Nicole, Mr GIRARD Michel, Mme FOURNIER Béatrice, Mr GAUTHIER Stéphane, Mme PERRET Céline, Mr DAGOT Joël, Mme RONDET Jacqueline, Mr GUERAUD Stéphane, Mme THIAULT Fabienne, Mr DA ROCHA Pedro, Mme HOUARD Annie, Mr GAUDICHET Ludovic, Mme TEIXEIRA Maria Helena, Mr PONTE GARCIA Olivier, Mme GALMARD-MARECHAL Isabelle, Mr DEBROYE Philippe, Mme BRINON Sarah, Mr CATAFORT Damien.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François PILLET, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Madame HOUARD Annie, Madame VAN DE WALLE Annie, Monsieur DAGOT Joël, Madame MATHIEU Elisabeth, Madame RONDET Jacqueline, Monsieur GIRARD Michel, Monsieur JOLY Christian, Madame MARGUERITAT Maryse, Madame PATIN Martine, Madame FOURNIER Béatrice, Monsieur SALAK Jean-Louis, Monsieur GATTEFIN Christian, Madame TEIXEIRA Maria Helena, Monsieur BLIAUT Alain, Madame THIAULT Fabienne, Madame HUBERT Nicole, Monsieur MEUNIER Bruno, Madame PERRET Céline, Monsieur GUERAUD Stéphane, Monsieur GAUTHIER Stéphane, Madame CLEMENT Elvire, Monsieur DA ROCHA Pedro, Monsieur GAUDICHET Ludovic, Monsieur FOUGERAY Julien, Monsieur DEBROYE Philippe, Monsieur CATAFORT Damien, Madame GALMARD-MARECHAL Isabelle, Madame BRINON Sarah, Monsieur PONTE GARCIA Olivier

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame Annie HOUARD, doyenne d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Martine PATIN.

La Présidente a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

## **I - ELECTION DU MAIRE**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote au scrutin secret.

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier PONTE GARCIA : 5 voix
- Monsieur Jean-Louis SALAK : 24 voix

Monsieur Jean-Louis SALAK ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé. Monsieur Jean-Louis SALAK a déclaré accepter cette fonction.

## **II - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

*(délibération n°39/2014)*

Monsieur SALAK, Maire, rappelle qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints au maire à sept.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à sept le nombre d'adjoints au maire de la commune de Mehun-sur-Yèvre.

*Acte télétransmis à la Préfecture le 8 avril 2014  
Acte publié et notifié le 8 avril 2014*

## **III - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la décision du Conseil Municipal de fixer le nombre des adjoints au maire à SEPT,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote au scrutin secret dans les conditions règlementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- La liste présentée par Mme Elisabeth MATHIEU : 24 voix
- La liste présentée par Mr Olivier PONTE GARCIA : 5 voix.

La liste présentée par Mme Elisabeth MATHIEU ayant obtenu la majorité absolue est élue.

1<sup>er</sup> adjoint : Madame Elisabeth MATHIEU

2<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Bruno MEUNIER

3<sup>ème</sup> adjoint : Madame Annie VAN DE WALLE

4<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Christian JOLY

5<sup>ème</sup> adjoint : Madame Elvire CLEMENT

6<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Christian GATTEFIN

7<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Alain BLIAUT

sont déclarés installés dans leur fonction d'adjoints au maire.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Louis SALAK**

*« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,*

*Avant de clore cette séance du Conseil Municipal, je tiens à remercier tout d'abord l'ensemble des Mehunois venus nombreux dans les bureaux de votes et tout particulièrement ceux qui ont porté leurs voix sur notre liste d'union républicaine, me confiant ainsi pour la première fois la responsabilité de Maire de Mehun-sur-Yèvre.*

*Des remerciements également à mes colistiers, élus ou non, pour avoir bien voulu me témoigner leur confiance en se joignant à moi et qui, une victoire ne se gagnant jamais seul, ont par leur présence et leurs qualités grandement participé à notre élection.*

*Et puis, bien sûr, quel plaisir de poursuivre la trace laissée par mes prédécesseurs, Jean MANCEAU et François PILLET qui, avec leurs équipes respectives, ont fait de Mehun-sur-Yèvre une ville où il fait bon vivre et où, dans les six prochaines années, mes coéquipiers et moi-même auront à cœur de la rendre encore plus belle et plus accueillante.*

*Merci à tous ».*

#### **Intervention de Monsieur Olivier PONTE GARCIA**

*« Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,*

*Dimanche dernier, lors du scrutin relatif aux élections municipale et communautaire, les électeurs de Mehun-sur-Yèvre ont fait le choix de la continuité en portant en tête de ce suffrage la liste « Ensemble construisons notre futur ».*

*Nous adressons un salut républicain à François PILLET pour les nombreuses années passées à la direction de notre commune et nous félicitons Jean-Louis SALAK qui est donc, à compter d'aujourd'hui et pour les six prochaines années, notre Maire.*

*Nous remercions également les 1 141 électeurs qui ont voté pour nous et qui ont cru en notre projet et en nos capacités à offrir pour Mehun une autre voie de développement.*

*Je remercie personnellement mes 28 colistiers pour la qualité du travail qui a été fourni durant ces derniers mois et la confiance qu'ils m'ont accordée pendant cette campagne.*

*Le 23 mars 2014 ne constitue pas, pour chacun d'entre nous ici présents autour de la table, une fin mais bien un commencement.*

*Vous aurez l'occasion d'ici quelques jours, Monsieur le Maire, de commencer à réaliser la ville participative que vous avez appelé de vos vœux lors de la campagne électorale. J'espère que vous ne laisserez pas passer cette occasion et que vous saurez faire preuve d'ouverture.*

*En ce qui nous concerne, nous nous efforcerons d'être dignes de la confiance qui nous a été accordée et à la hauteur du défi qui sera le nôtre lors des six années à venir pour, dans la continuité de la campagne de propositions que nous avons menée, faire entendre notre voix, dans un esprit constructif et avec pour seuls objectifs, l'intérêt général et la justice sociale.*

*Ainsi, lorsque les projets de votre majorité, Monsieur le Maire, seront justes, nous les soutiendrons. Mais lorsqu'ils ne le seront pas, nous nous opposerons, nous proposerons une alternative et nous la ferons connaître.*

*Toutefois, je ne terminerai pas mon propos sans revenir sur quelques faits de la fin de campagne.*

*A ceux qui, ici ou au-delà de cette salle, ont sciemment travesti mes paroles en me prêtant des propos honteux à l'égard du personnel communal, dans le seul but de manipuler les faibles d'esprit.*

*A ceux qui me font porter la responsabilité de votes et de choix politiques locaux datant de 1993 (j'avais alors 14 ans !).*

*A ceux qui ont détérioré nos affiches de campagne en y inscrivant à la bombe des injures ou – pire – en les recouvrant des affiches d'un groupuscule qui, sous couvert du gaullisme, prônent des thèses d'extrême-droite.*

*A ceux qui depuis quelques jours nous envoient du courrier mais omettent de le signer.*

*A ceux qui préfèrent intimider ma conjointe à mon domicile plutôt que venir me dire en face ce qu'ils pensent.*

*Parce que les ruses et les machinations ont toujours été imaginées par les hommes pour venir en aide à leur lâcheté, à tous ceux-là donc, je répliquerai en empruntant quelques mots à Charles-Augustin Sainte-Beuve : « C'est de ne pas mépriser assez certaines gens que de dire tout haut qu'on les méprise. Le silence seul est le souverain mépris ».*

*Je vous remercie ».*

**Intervention de Monsieur Jean-Louis SALAK :**

« Monsieur PONTE GARCIA,

*Je voudrais, avant de clore cette séance, apporter quelques précisions à vos propos.*

*Effectivement, durant cette campagne électorale, des choses ont été dites, ont été faites, ont été écrites et sont même passées sur des réseaux sociaux, ce qui, je rappelle, peut être passible d'un passage devant un tribunal.*

*Concernant les propos sur vos choix politiques, on ne peut pas d'un côté être secrétaire d'un parti politique local et se présenter aux Mehunois comme totalement apolitique. Preuve en est le dernier tract que vous avez distribué dans lequel se trouvaient des personnalités politiques qui vous sont proches.*

*Vous n'êtes pas le seul à avoir eu des problèmes d'affichage. J'ai également eu des affiches taguées, arrachées, recouvertes par les vôtres ou par celles de discothèques.*

*J'ai trouvé déplorable dans le droit de réponse que vous avez diffusé juste avant les élections, que vous mettiez en cause la qualité du travail et l'intégrité des agents municipaux en laissant entendre qu'il avaient plus ou moins abondés dans mon sens en ne mettant parfois sous pli que mes professions de foi.*

*De même, il est intolérable que des personnes de votre liste aient insulté en pleine rue Jeanne d'Arc des agents des services techniques à bord de leur véhicule durant leurs heures de travail, ce qui aurait pu entraîner un dépôt de plainte.*

*Ceci dit, afin de commencer ce mandat dans la sérénité, je voudrais faire table rase de ces conflits et pouvoir œuvrer pleinement pour le bien de la ville ».*

La séance est levée.

SALAK Jean-Louis			
MATHIEU Elisabeth		TEIXEIRA Maria Helena	
MEUNIER Bruno		THIAULT Fabienne	
VAN DE WALLE Annie		HUBERT Nicole	
JOLY Christian		PERRET Céline	
CLEMENT Elvire		GUERAUD Stéphane	
GATTEFIN Christian		GAUTHIER Stéphane	
BLIAUT Alain		DA ROCHA Pedro	
HOUARD Annie		GAUDICHET Ludovic	

DAGOT Joël		FOUGERAY Julien	
RONDET Jacqueline		DEBROYE Philippe	
GIRARD Michel		CATAFORT Damien	
MARGUERITAT Maryse		GALMARD-MARECHAL Isabelle	
PATIN Martine		BRINON Sarah	
FOURNIER Béatrice		PONTE GARCIA Olivier	